



**20^e session de l'Assemblée des Etats parties
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

6–11 décembre 2021

La Haye

Débat général

Déclaration de

S.E. Livia Leu

Secrétaire d'Etat
Département fédéral des affaires étrangères

6 décembre 2021

**20th session of the Assembly of States Parties
to the Rome Statute of the International Criminal Court**

6–11 December 2021

The Hague

General Debate

Statement by

H.E. Livia Leu

Secretary of State
Federal Department of Foreign Affairs

6 December 2021

Madame la Présidente,

Dans ces temps de pandémie, la Cour pénale internationale est plus que jamais nécessaire. Nous l'avons créée pour amener les auteurs à répondre de leurs actes criminels et pour mettre un terme à l'impunité. Une Cour pénale internationale forte et indépendante peut dissuader les auteurs potentiels. Le soutien indéfectible de la Suisse va donc de pair avec notre engagement en faveur d'une Cour pénale internationale efficace. Il s'agit d'une priorité de notre politique étrangère. Nous continuerons à œuvrer en ce sens cette semaine et à l'avenir.

L'Assemblée devrait profiter de cette session pour renforcer la Cour et le système du Statut de Rome. La Suisse plaide pour quatre actions en ce sens :

Premièrement, nous devons mettre en pratique les recommandations des experts indépendants. Il faut en particulier garantir l'indépendance des juges et du procureur de la Cour. De nombreuses recommandations ont été examinées et mises en œuvre au cours des douze derniers mois. Nous saluons les échanges fructueux à cet égard et remercions tous ceux qui y ont contribué. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers le Mécanisme d'examen pour sa coordination transparente. Nous devons poursuivre sur cette lancée conformément au plan d'action complet. La Suisse continuera à s'engager dans ce processus.

Deuxièmement, la Cour ne peut remplir son mandat que si nous lui fournissons les ressources adéquates. Cette responsabilité nous incombe. Nous appelons les États parties à payer leur dus. Les contributions tardives ou impayées prolongent les enquêtes et les procès. Elles retardent la justice pour les victimes.

Troisièmement, il est essentiel de nommer et élire les personnes les plus qualifiées aux postes clés. Cette année, nous élirons deux procureurs adjoints. Dans deux ans, nous élirons de nouveaux juges. Il faut utiliser les mois à venir pour renforcer encore davantage nos procédures de nomination et d'élection – tant au niveau national qu'au sein de l'Assemblée. Nous venons d'établir un processus de vérification des candidats. La Suisse se félicite de ce premier pas important. Cette vérification devrait désormais être effectuée pour toutes les nominations importantes.

Enfin, nous invitons les États parties à ratifier les amendements du Statut de Rome. La Cour doit pouvoir assurer la reddition des comptes pour les crimes les plus graves dans les conflits actuels. Dans de nombreux conflits armés non internationaux, la famine est utilisée comme méthode de guerre contre les civils. L'Assemblée des États parties a amendé le Statut de Rome en 2019 afin que la Cour soit compétente pour ce crime de guerre. Il est essentiel que nous poursuivions nos efforts et ratifiions les amendements du Statut de Rome. Cela contribue à une Cour plus efficace et à la prévention de plus amples souffrances.

Madame la Présidente,

La Cour a été établie pour prévenir et enquêter sur les crimes les plus graves, quels qu'en soient les auteurs. Elle est une institution judiciaire indépendante et impartiale régie par le droit. L'importante charge de travail de la Cour montre à quel point nous avons besoin de cette institution aujourd'hui. Engageons-nous ensemble au cours de cette session de l'Assemblée pour renforcer et soutenir la Cour et le système du Statut de Rome. Vous pouvez compter sur la Suisse.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Madam President,

In these times of pandemic, the International Criminal Court is needed more than ever. We created it to hold perpetrators accountable for their criminal acts and to end impunity. A strong and independent International Criminal Court can deter potential perpetrators. Switzerland's unwavering support therefore goes hand in hand with our commitment to an effective International Criminal Court. This is a priority in our foreign policy. We will continue to work towards this goal during this week and in the future.

The Assembly should use this session to strengthen the Court and the Rome Statute system. Switzerland advocates four actions in this regard:

First, we must put the recommendations of the independent experts into practice. In particular, the prosecutorial and judicial independence of the Court must be guaranteed. Many of the recommendations have been discussed and implemented over the past twelve months. We welcome the fruitful exchanges in this regard and thank all those who have contributed. We are particularly grateful to the Review Mechanism for its transparent coordination. We need to build on this momentum in accordance with the comprehensive action plan. Switzerland will continue to engage in this process.

Secondly, the Court can only fulfil its mandate if we provide it with adequate resources. This is our responsibility. We call on States Parties to pay their dues. Late or unpaid contributions prolong investigations and trials. They delay justice for victims.

Third, it is essential to nominate and elect only the most qualified persons to key positions. This year we will elect two Deputy Prosecutors. In two years, we will elect new judges. The coming months must be used to further strengthen our nomination and election procedures - both at national level and within the Assembly. We have just

established a due diligence process for deputy prosecutor candidates. Switzerland welcomes this important first step. This due diligence should now be carried out for all important appointments.

Finally, we call on States Parties to ratify the amendments to the Rome Statute. The Court must be able to ensure accountability for the most serious crimes in current conflicts. In many non-international armed conflicts, starvation is used as a method of warfare against civilians. The Assembly of States Parties amended the Rome Statute in 2019 to give the Court jurisdiction over this war crime. It is essential that we continue our efforts and ratify the amendments to the Rome Statute. This contributes to a more effective Court and the prevention of further suffering.

Madam President,

The Court was established to prevent and investigate the most serious crimes, regardless of who committed them. It is an independent and impartial judicial institution governed by law. The Court's heavy workload shows how much we need this institution today. Let us commit together to strengthen and support the Court and the Rome Statute system during this session of the Assembly. You can count on Switzerland.

Thank you.